

Arrêté n°DA20013AT

Portant sur diverses restrictions de circulation sur la voirie départementale de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre des <u>travaux d'entretien de la signalisation horizontale</u> avec application de peinture routière, réalisés par l'entreprise SIGNATURE

DIM-ED

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes :

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion des travaux d'entretien de la signalisation horizontale avec application de peinture routière réalisés par l'entreprise SIGNATURE sur des sections de voies départementales situées hors agglomération;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

- **Article 1** A compter du 01/04/2020 et ce jusqu'au 30/09/2020, dans la **période horaire 20h00** / **8h00**, la circulation sur les voies départementales, <u>dont la liste figure en annexe jointe au présent arrêté,</u> pourra être restreinte et s'établir comme suit en approche du chantier de marquage routier, affecté à l'application de peinture, selon le schéma de signalisation CM2 élaboré sur la base du manuel de chantier, conforme aux mode d'exploitation "CM 42" et "CM 43" :
- limitation de vitesse à 50 km/h, sur les sections de voies départementales situées hors agglomération
- **Article 2 -** En cas de poursuite des travaux de marquage routier <u>en journée de 8h00 à 16h30</u>, la circulation sera temporairement réglementée avec le même mode d'exploitation, sous couvert de l'arrêté permanent n° 15/CG/054/DIRAT (chantiers sous maitrise d'ouvrage CD 54).
- **Article 3 -** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'entreprise SIGNATURE, sous le contrôle de la Direction Territoriale Adjointe à l'Aménagement concernée.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

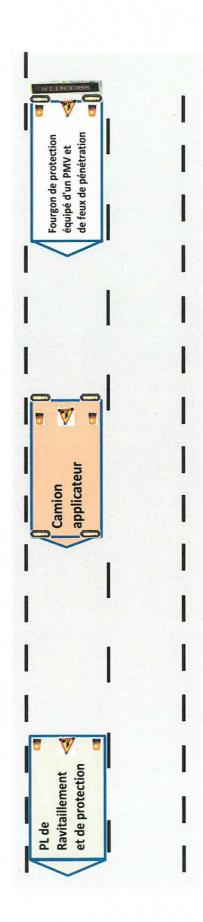
- Services Territoriaux d'Aménagement de Terres de Lorraine, Val de Lorraine et Briey,
- Parc Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- Mesdames et Messieurs les Maires des territoires communaux concernés par la réalisation des travaux,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY. le 23/03/2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour le président du conseil départemental,

SCHEMA DE SIGNALISATION DE CHANTIER MOBILE POUR UNE APPLICATION EN AXE ET EN RIVE EFFECTUEE PAR LE CAMION APPLICATEUR



Programme SIGNATURE 2020 sur STRUCTURANT (largeurs des bandes 12-18-30)

DITAM	N°RD	travaux à faire	localisation	PR début	PR fin	longueur	Observations			
Val de Lorraine	D40 D	nassages niétons	du giratoire Ch. De Gaulle RD40 Champigneulles à Port de Frouard limite canal	0,000	1,839	11 8 3 4	demande de P.V., soigner particulièrement les TS			
Val de Lorraine	D40	axe + Flèches + CD passages et passages piétons + rive à créer côté Champigneulles le long des bordures	Champigneulles à Bouxières-aux- Dames	0,750	1,555		demande de P.V., soigner particulièrement les TS			
Val de Lorraine	D321	axe + rives + passages piétons + Flèches	Bretelle autoroute Bouxières, de enterrée glissière double en TPC à file de glissières après carrefour giratoire RD321/322/322A au passage de 0,18 en 0,12 vers Pix	0,000	2,511	1/ つしし	demande de P.V., soigner particulièrement les TS			
Terres de Lorraine-Val de Lorraine	D904 Nord	axe + Flèches	Limite dépt 55 (entre Panne et Dpt 55) à Toul	0+000	30+293	27,768				
Val de Lorraine	D657		de Blénod lès PàM à Maxéville jusqu'au passage piéton au niveau de la plate forme EDF avant pont fleuri	12,270	33,430	10,905				
Terres de Lorraine	D331		du RD 570 giratoire Richardménil à RD 974 Viterne	0,000	13,754	10,774	dans le prolongement l'une de l'autre			
Terres de Lorraine	D974	axe seul + TS + Flèches	Colombey-les-Belles à RD331	0,519	11,160	8,654				
En Option										
Briey	D906		de limite dépt. 55 (Rouvres en Woëvres) à Briey et Briey à limite Moselle échangeur A 30 après Audun	0,000	25,672	20,141				

Programme SIGNATURE 2020 sur PRINCIPAL (largeurs des bandes 10-15-25)

DITAM	N° RD	travaux à faire	localisation	PR début	PR fin	Observations
Val de Lorraine	D 40 E	Giratoires (pas de linéaire cette	du silo de Frouard à RD40 Custines (TàGauche Custines-Bouxières aux Dames)	0	4,455	demande de P.V., soigner particulièrement les TS